

Non classifié

Français - Or. Anglais

2 juillet 2026

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

Compte rendu de la table ronde sur la concurrence dans le secteur des services de paiement mobile

Annexe au compte rendu succinct de la 146e réunion du Comité de la concurrence

18 juin 2025

Ce document rédigé par le Secrétariat de l'OCDE est un compte rendu détaillé des discussions de la table ronde sur la concurrence dans le secteur des services de paiement mobile, organisée par le Comité de la concurrence le 18 juin 2025. Il constitue un résumé factuel des avis exprimés par les intervenants et les délégations qui ont pris part aux échanges.

D'autres documents consacrés à ce sujet sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://www.oecd.org/en/events/2025/06/competition-in-mobile-payment-services.html>

M Ori SCHWARTZ
Courriel : ori.schwartz@oecd.org

JT03590226

Compte rendu de la table ronde sur la concurrence dans le secteur des services de paiement mobile

Le 18 juin 2025, le Comité de la concurrence de l'OCDE a organisé une table ronde sur la concurrence dans le secteur des services de paiement mobile, présidée par M. Benoît Cœuré, président de l'Autorité de la concurrence.

La séance est ouverte par le **Président**, qui souhaite la bienvenue aux participants à la table ronde sur la concurrence dans le secteur des services de paiement mobile. Le Président se dit ravi de présider cette séance, qui a une signification particulière puisqu'elle est la première réunion de fond qui se déroule sous sa direction. Il explique en quoi il est justifié de s'intéresser au secteur des services de paiement mobile, qui joue un rôle dans le quotidien des citoyens et occupe une place centrale dans la mission des autorités de la concurrence consistant à améliorer le bien-être des consommateurs. Le secteur du paiement s'est profondément transformé ces dix dernières années, et les innovations ont touché à la fois les services de premier plan (comme les interfaces mobiles) et les fonctions d'arrière-plan (dont les technologies de registre distribué et les *stablecoins*). Malgré ces bouleversements, les acteurs traditionnels restent puissants dans de nombreuses juridictions, ce qui soulève des questions complexes pour la politique de la concurrence. Le Président annonce que la séance comportera trois parties : une présentation générale du paysage des paiements mobiles, un débat sur les risques pour la concurrence et un examen des perspectives qui s'offrent du point de vue de la concurrence. Il présente les trois intervenants experts : Iota Nassr (OCDE), Jon Frost (Banque des règlements internationaux – BRI) et Rune Garborg (Vipps Mobile Pay). Le Président dit espérer que les débats seront animés et interactifs, invitant tous les participants à s'exprimer.

En préambule, **Carmine De Noia**, directeur de la DAF, félicite le nouveau président et insiste sur l'importance des discussions horizontales au sein de l'OCDE. Il souligne que les paiements mobiles sont emblématiques de la transformation numérique plus générale que connaissent les services financiers, ajoutant qu'ils occupent une place de plus en plus centrale dans la vie économique et se trouvent à l'intersection entre la technologie, les plateformes et les institutions financières. Il fait observer que ce secteur ne se superpose parfaitement avec aucun domaine de la réglementation en particulier, et concerne en réalité le champ d'action de plusieurs autorités, à savoir les autorités de la concurrence, les autorités de surveillance financière, les organismes chargés de la protection des données et les autorités de réglementation du numérique. Cette complexité rend nécessaire une démarche collaborative et multidisciplinaire concernant les politiques et leur application. Selon lui, des systèmes de paiement efficaces et concurrentiels constituent l'épine dorsale de l'activité économique, offrant la possibilité de réduire les coûts de transaction, de favoriser l'inclusion financière et de stimuler la croissance à long terme. En conclusion, Carmine De Noia exhorte les autorités de la concurrence à prendre les devants pour influencer sur les structures de marché de manière à garantir la contestabilité des marchés et à favoriser l'innovation, plutôt que de se contenter de réagir pour remédier aux défaillances du marché.

Le Président donne la parole au **Secrétariat**. Le Secrétariat présente les principaux messages à retenir de sa note de référence, qui porte sur les services de paiement mobile utilisés dans les points de vente physique, en ligne et entre particuliers. Les paiements mobiles sont désormais la méthode de paiement qui progresse le plus à l'échelle mondiale, en raison de leur commodité et du dégroupage des services bancaires traditionnels. Le dégroupage a fait de certains segments du marché des paiements des marchés contestables, les ouvrant à de nouveaux arrivants et stimulant l'innovation. Ces évolutions n'ont

cependant pour l'heure pas entraîné d'amélioration de la concurrence, les acteurs traditionnels continuant de détenir les rails du secteur des paiements de détail dans la plupart des juridictions. Cette image est utilisée pour illustrer le fait que même si les fintechs introduisent de nouvelles interfaces, les banques et les réseaux de cartes bancaires continuent de posséder l'infrastructure qui achemine les ordres de paiement et définit les règles et les tarifs. Dans certains pays, les prestataires de services de paiement mobile ont réussi à se passer de cette infrastructure traditionnelle, favorisant ainsi l'inclusion financière mais créant aussi de nouvelles formes de pouvoir de marché.

Le Secrétariat cite plusieurs risques importants pour la concurrence. Comme d'autres marchés numériques, celui des paiements mobiles se caractérise par l'existence d'effets de réseau, par des coûts de changement de fournisseur et par des avantages liés aux données, les grandes entreprises technologiques tirant parti de l'intégration profonde de l'écosystème et d'un accès inégalé aux données des utilisateurs. L'intégration verticale qui engendre des écosystèmes plus grands accroît le risque de basculement du marché, non seulement sur le marché des paiements mais aussi sur des marchés adjacents. Contrôler des technologies essentielles, par exemple la fonctionnalité NFC, les systèmes d'exploitation mobiles et les réseaux de télécommunication peut empêcher l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché et permettre des pratiques d'exclusion – comme le verrouillage, les ventes groupées et l'autoréférencement. Qui plus est, les problèmes traditionnels persistent, par exemple les règles interdisant l'orientation des utilisateurs (« *anti-steering* ») et les clauses de la nation la plus favorisée (NPF), qui limitent le choix des commerçants et des utilisateurs. Les partenariats entre les nouveaux entrants et les acteurs en place risquent d'affaiblir la concurrence et d'orienter l'innovation de telle manière qu'elle renforce les avantages dont jouissent les acteurs traditionnels. Dans ce contexte, le contrôle des fusions et la coopération sont essentiels. Les blocages et la fragmentation réglementaires peuvent accroître les obstacles à l'entrée, mais dans certaines juridictions, des règles favorables au jeu de la concurrence ont permis un dynamisme des entrées.

Des perspectives prometteuses du point de vue de la concurrence sont également évoquées. Le Secrétariat souligne que la banque ouverte et la portabilité des données, l'interopérabilité, l'accès réciproque aux données et la création d'autres rails pour les services de paiement, parfois avec le soutien des banques centrales, sont des démarches qui vont dans le bon sens. Le contexte joue un rôle important : dans les marchés concentrés, des règles prescriptives peuvent être nécessaires, tandis qu'ailleurs, il peut être plus judicieux d'opter pour une approche facilitatrice. Il est également primordial de choisir le bon moment : une obligation d'interopérabilité trop précoce risque d'étouffer l'innovation, tandis qu'une action trop tardive peut entraîner un basculement du marché. Remédier aux asymétries de données et garantir un accès libre à l'infrastructure sont des axes d'action essentiels, et l'application du droit et la réglementation doivent se compléter pour éliminer les défaillances du marché et les blocages. En conclusion, le Secrétariat affirme que les services de paiement mobile pourraient réellement permettre un changement de paradigme concurrentiel dans le secteur de la finance de détail, mais qu'en l'absence d'une mise en œuvre effective des règles et de cadres réglementaires solides, il existe un risque de consolidation du pouvoir des acteurs en place ou de transfert de ce pouvoir à de nouveaux écosystèmes fermés.

À l'issue de la présentation par le Secrétariat, le Président donne la parole à **Iota Nassr** (OCDE). Iota Nassr aborde la question plus large de la numérisation de la finance, insistant sur le fait qu'elle transforme le secteur financier, et sur la nécessité, pour les diverses autorités, d'adopter une approche horizontale. Il décrit les multiples objectifs publics en jeu, dont la stabilité financière, l'intégrité des marchés, la protection des consommateurs, l'innovation et l'inclusion financière. Il rappelle combien il est important d'éviter la fragmentation de la réglementation et d'empêcher l'arbitrage réglementaire, en particulier

au niveau international. Il fournit des exemples de garde-fous réglementaires, comme les mécanismes contre le blanchiment de capitaux et les systèmes de surveillance, applicables aussi bien aux acteurs en place qu'aux nouveaux entrants. Il évoque la résilience opérationnelle et souligne en particulier que la dépendance à l'égard d'un petit nombre de fournisseurs tiers constitue un risque systémique. Il illustre l'intérêt des paiements mobiles pour l'inclusion financière à partir des exemples du Kenya et de la Zambie, tout en soulignant que les problèmes de dépendance et de contrôle du marché subsistent. La protection des consommateurs est une préoccupation majeure, et les Principes de haut niveau G20/OCDE sur la protection financière des consommateurs ont été actualisés pour prendre en compte l'importance croissante de la finance numérique. L'intervenant insiste sur le rôle central des données, précisant que des projets concernant la transparence des paiements transfrontaliers et des envois de fonds sont en cours, et sur l'importance de la confidentialité des données dans la finance numérique.

Le Président se tourne ensuite vers l'**Italie**, qui décrit l'évolution du paysage du paiement numérique, indiquant que les banques traditionnelles conservent une position dominante mais que les acteurs non bancaires sont de plus en plus nombreux à entrer sur le marché. L'autorité agit à la fois sur le levier de l'application du droit de la concurrence et sur celui de la promotion de la concurrence, avec pour priorité la protection des consommateurs. Parmi les affaires importantes figure la fusion entre Nexi et SIE, qui a été autorisée sous réserve de l'acceptation d'engagements à renoncer aux accords d'exclusivité, à assurer la transparence des prix et à promouvoir la concurrence. Par ailleurs, face à des pratiques d'exclusion mises en œuvre par Mastercard, l'autorité a bloqué une réforme du barème des commissions qui aurait affaibli la concurrence au sein du réseau Bancomat. La délégation italienne insiste sur la nécessité de faire preuve de vigilance concernant les services de paiement proposés par les grosses entreprises technologiques, et concernant les questions d'accès aux données et d'interopérabilité. Les actions de promotion ont consisté à clarifier les règles pour garantir la neutralité et l'ouverture des plateformes permettant d'effectuer des paiements aux administrations publiques. À cela se sont ajoutées des interventions visant à protéger les consommateurs des pratiques agressives des banques et de la facturation abusive de suppléments sur les paiements numériques. L'autorité est attachée à favoriser l'avènement d'un marché du paiement innovant, concurrentiel et équitable, fondé sur les principes de transparence, de neutralité et de respect du consommateur.

La délégation du **Kenya** présente le cas de Safaricom, une entreprise verticalement intégrée qui domine le marché du paiement mobile à travers sa plateforme M-PESA, tirant parti d'effets de réseau et d'une vaste clientèle. L'autorité est intervenue contre des pratiques de tarification discriminatoire concernant les services d'USSD, ce qui a permis de réduire les coûts et d'accroître la transparence, ainsi que pour réguler le marché du crédit numérique en réaction à des plaintes de consommateurs. Elle a notamment recommandé un transfert de compétence réglementaire au profit de la banque centrale du Kenya afin de protéger les consommateurs et d'ouvrir le marché à de nouveaux acteurs.

Aux **Philippines**, le paysage concurrentiel est dynamique, les portefeuilles mobiles, les transactions numériques et la banque numérique connaissant une croissance rapide. De nombreux émetteurs de monnaie électronique agréés, des banques, des établissements financiers non bancaires ainsi que des fintechs coexistent sur le marché. La levée d'un moratoire sur la délivrance de nouvelles autorisations d'exercer devrait intensifier la concurrence, les pouvoirs publics cherchant à favoriser l'inclusion financière et à améliorer la sécurité. Dans le cadre du contrôle des fusions, la Commission de la concurrence des Philippines a cherché à préserver l'innovation et à empêcher une concentration excessive, notamment dans le cadre d'une affaire récente concernant la fusion d'opérateurs de commutateurs de paiement. L'autorité a subordonné l'opération à des engagements

volontaires en raison d'inquiétudes au sujet des commissions, de la qualité des services et de l'innovation, et la banque centrale a joué un rôle clé pour faciliter l'opération.

Le Président se tourne ensuite vers les experts.

Jon Frost (Banque des règlements internationaux) décrit les risques qui pèsent sur la concurrence dans le domaine des paiements mobiles en s'appuyant sur la recherche internationale et sur des exemples provenant du continent américain. Il distingue les fintechs, qui concentrent leur offre sur des services financiers spécifiques, et les grosses entreprises technologiques, qui exploitent les données recueillies dans le cadre de multiples activités. L'adoption des applications proposées par ces deux catégories d'acteurs a accentué la concurrence, mais il existe un risque d'assister à une concentration du marché et de voir apparaître de nouveaux acteurs en position dominante. La réalisation d'opérations de fusion et d'acquisition par de grandes entreprises a suscité des craintes de concentration du marché. Parmi les mesures correctives examinées figure l'introduction de systèmes de paiement rapide, souvent administrés par les banques centrales, qui a accéléré l'adoption des services et fait progresser l'inclusion financière dans des pays comme le Brésil et le Costa Rica. Les systèmes administrés par le secteur public sont généralement davantage adoptés par les consommateurs, les banques centrales ayant pour mission d'être au service du bien public et de garantir un libre accès. Les initiatives de banque ouverte, comme les services de transfert de compte au Royaume-Uni, ont également stimulé la concurrence. En conclusion, Jon Frost souligne que l'entrée sur le marché de fintechs et de grandes entreprises technologiques a intensifié la concurrence, mais qu'une intervention réglementaire est nécessaire pour empêcher la concentration et préserver le jeu de la concurrence. Les infrastructures publiques et la finance ouverte sont des évolutions prometteuses, mais il faut continuer à recueillir des données et à formuler des politiques.

Rune Garborg (Vipps MobilePay) commence par souligner que l'univers du paiement a connu une transformation rapide ces dix dernières années et que le rythme du changement s'accélère, notamment en raison des progrès de l'intelligence artificielle (IA). Il indique que quatre des plus grandes entreprises mondiales sont désormais présentes sur le marché des paiements, utilisant les données comme un actif stratégique. Cette évolution a entraîné une transformation radicale du paysage concurrentiel, les banques – qui étaient autrefois les acteurs dominants – étant maintenant défiées par les géants technologiques.

L'intervenant décrit le marché nordique, où son entreprise propose un portefeuille mobile qui a été adopté par 12 millions d'utilisateurs et 350 000 commerçants et qui est utilisé pour effectuer plus de 10 opérations par utilisateur et par mois. Il ajoute que l'utilisation d'espèces a diminué jusqu'à devenir négligeable, en particulier en Norvège, et que les paiements par téléphone mobile devraient bientôt dépasser les paiements par carte, en particulier au sein de la jeune génération, qui abandonne totalement les cartes physiques. Les dynamiques concurrentielles ont évolué, les banques locales étant désormais des acteurs de relativement petite taille comparativement à des géants technologiques mondiaux comme Apple, dont la capitalisation boursière dépasse amplement celle des plus grandes banques européennes. L'entrée d'Apple sur le marché des systèmes de paiement en magasin a eu d'importantes retombées sur le commerce électronique, et a consolidé la position de l'entreprise dans les deux domaines.

Rune Garborg salue l'ouverture récente de l'accès aux antennes NFC sur les iPhones, qui a permis aux concurrents d'Apple d'entrer sur le marché et a contribué à créer des règles du jeu plus équitables. Son entreprise a été la première à proposer des services de paiement mobile sur les iPhones en Norvège, et l'adoption a été immédiate, l'application ayant été téléchargée un million de fois alors que le pays ne compte que 5.5 millions d'habitants. Il insiste sur l'importance de l'interopérabilité, citant les initiatives actuellement prises en Europe pour connecter les portefeuilles mobiles grec, italien, espagnol, portugais et

nordique afin de créer un portefeuille paneuropéen interopérable utilisable par plus de 100 millions de personnes. Il reste cependant des obstacles à la concurrence, notamment des marges élevées dégagées par les fournisseurs de terminaux, des structures de propriété contraignantes et une montée en charge transfrontalière limitée. Rune Garbord invite les banques à faire le choix de l'interopérabilité, avançant qu'elle simplifierait les paiements pour les consommateurs et permettrait une expansion rapide du marché pour peu qu'une volonté suffisante existe.

En conclusion, il fait observer que dans le cadre du modèle actuel, proposer et utiliser des solutions de paiement de substitution est une démarche trop coûteuse, avec les conséquences négatives qui en résultent pour les consommateurs et l'innovation. La bataille pour le contrôle de l'interface avec les consommateurs est féroce, et si les banques européennes ne s'adaptent pas, elles risquent de perdre du terrain face aux acteurs internationaux. Rune Garborg préconise une application rapide des cadres sur l'identité numérique et un accès normalisé aux fonctionnalités mobiles, de même qu'une collaboration entre secteur public et privé pour proposer une solution européenne concurrente des solutions de paiement proposées par les géants technologiques.

Après l'intervention de Rune Garborg, le président réalise un **sondage** pour évaluer les vues des délégations sur les principaux problèmes de concurrence qui se posent dans le secteur du paiement. Il en ressort que le pouvoir de marché des acteurs traditionnels et les problèmes d'accès et d'interopérabilité sont les principales préoccupations, tandis que l'importance accordée au pouvoir de marché des nouveaux entrants et à l'accès à l'infrastructure financière est moindre. D'autres délégations nationales prennent ensuite la parole.

Le **Mexique** décrit une étude de marché sur les services financiers numériques, dont il ressort que malgré la croissance de l'écosystème des fintechs, l'inclusion financière et la concurrence demeurent limitées. La moitié des Mexicains adultes n'ont pas de compte bancaire, et un tiers des Mexicains seulement ont déjà effectué des paiements numériques. Parmi les obstacles à la concurrence figurent une connectivité internet insuffisante, une utilisation limitée du smartphone, une préférence pour les paiements en espèces et une mauvaise maîtrise des questions financières. Il subsiste également des obstacles réglementaires, la loi de 2018 sur les fintechs n'étant pas totalement entrée en vigueur et le coût de l'entrée sur le marché étant élevé pour les nouveaux acteurs. Les établissements spécialisés dans les paiements mobiles ont des conditions plus contraignantes à respecter que les banques traditionnelles, et aucun modèle innovant n'a pour l'heure été autorisé en application de la loi. Le délégué insiste sur la nécessité d'adopter des textes d'application et d'appliquer les règles existantes de façon plus cohérente pour stimuler la concurrence.

L'intervention de l'**Allemagne** porte sur la question des commissions d'interchange et sur l'affaire en cours visant les règles appliquées par PayPal en matière de suppléments. Pour l'autorité allemande, les commerçants devraient avoir la possibilité de répercuter les frais de paiement à leurs clients de manière transparente, ce qui introduirait une concurrence entre méthodes de paiement. Interdire l'application de suppléments réduit l'intérêt que les systèmes de paiement peuvent avoir à abaisser le montant de leurs commissions. Or, le cadre juridique actuel ne tient pas suffisamment compte de ces dynamiques économiques. L'affaire visant PayPal concerne la règle qui interdit d'abaisser le prix des produits payés au moyen de méthodes de paiement moins coûteuses. L'autorité espère parvenir à une décision avant que des changements législatifs ne soient finalisés.

La **délégation suisse** fait part de son expérience concernant les obstacles à la concurrence dans le secteur des paiements mobiles. Elle évoque une intervention précoce visant à la fois Apple et des banques suisses. Les banques s'étaient coordonnées pour empêcher l'arrivée d'Apple Pay, et avaient créé la solution nationale TWINT, dont Apple empêchait

l'utilisation sur les iPhones. L'autorité suisse a ordonné des mesures provisoires contre Apple, qui ont effectivement été appliquées, tout en réalisant des perquisitions dans les banques pour les contraindre à changer de comportement. En l'absence de réglementation visant spécifiquement le marché numérique, le droit de la concurrence traditionnel a joué un rôle central dans la préservation de la concurrence, et a permis qu'un acteur national fort livre concurrence à des solutions proposées par un géant technologique.

La **Norvège** insiste sur le fait qu'il est important de garantir de l'accès à des services comme BankID et BankAxept pour stimuler la concurrence et l'innovation. Les mesures correctives imposées lors d'une fusion réalisée en 2018 ont été réévaluées et étendues pour garantir un accès non discriminatoire à ces services. Vipps, numéro un du marché, a étendu sa présence au Danemark, à la Finlande et à la Suède, et BankID et BankAxept ont été séparées en deux entreprises indépendantes. L'autorité norvégienne a estimé que ces services étaient indispensables aux nouveaux entrants, et des évaluations en cours confirment qu'ils jouent un rôle essentiel dans la préservation d'un écosystème de paiement concurrentiel.

La **Commission européenne** présente son analyse des risques et perspectives existant dans le secteur. Elle cite le potentiel disruptif des nouveaux entrants, qu'il s'agisse des fintechs ou des entreprises technologiques, la poursuite de la domination des paiements par carte, ainsi que des obstacles à l'entrée comme les méthodes de paiement incontournables, les normes techniques coûteuses et les partenariats stratégiques entre les réseaux de cartes de paiement, les grandes entreprises technologiques, les fintechs et les banques. Ces partenariats ont pour but d'exploiter l'infrastructure financière et les effets de réseau, constituant un obstacle supplémentaire à l'entrée pour les autres prestataires. La Commission se dit préoccupée face à des écosystèmes au sein desquels les grandes entreprises technologiques agissent comme des contrôleurs d'accès, obligeant les commerçants comme les consommateurs à utiliser leurs produits.

Elle cite l'affaire Apple Pay, qu'elle voit comme un exemple d'application efficace du droit de la concurrence. La Commission a estimé qu'Apple était en position dominante sur le marché des appareils, situés en amont, et sur celui des portefeuilles mobiles en magasin utilisant la NFC des iPhones, ce qui lui permettait de contrôler l'accès au marché des concepteurs de portefeuilles. Les mesures correctives négociées avec Apple ont consisté en obligations de permettre un accès gratuit à la NFC, de garantir une équité technique aux nouveaux entrants et d'inclure explicitement les portefeuilles reposant sur un compte et la fonctionnalité transfrontalière. Ces engagements ont suscité un grand intérêt du marché, plus de 100 développeurs ayant demandé une licence et de nouveaux entrants ayant introduit des fonctionnalités innovantes, comme le paiement fractionné, le cagnottage, le suivi des dépenses en temps réel et les formules de paiement différé. La Commission rappelle qu'il est important d'associer application du droit de la concurrence et réglementation, recherche et systèmes de surveillance solides afin d'apporter des réponses aux risques structurels et de favoriser la concurrence.

Le **Brésil** évoque le succès de Pix, un système public de paiement instantané conçu pour réduire les frais, accroître l'efficacité et favoriser l'inclusion financière. Pix a rapidement surpassé les méthodes de paiement traditionnelles. Il a maintenant le statut de service numérique d'utilité publique, et des obligations réglementaires garantissent son accessibilité. Son intégration avec des portefeuilles mondiaux est en cours, mais des inquiétudes demeurent concernant le risque qu'Apple fasse obstruction à l'accès à la NFC.

L'autorité de la concurrence du **Portugal** décrit la façon dont elle surveille le secteur des paiements, et fait état d'obstacles stratégiques, réglementaires et comportementaux à l'entrée des fournisseurs de technologies financières. Dans une affaire d'abus de position dominante datant de 2024, elle a constaté qu'un groupe détenu par plusieurs banques liait l'accès à ses dispositifs à l'utilisation de ses services de traitement, limitant ainsi le choix

des commerçants et des détenteurs de cartes. La délégation précise que les portefeuilles mobiles étaient impliqués dans la stratégie anticoncurrentielle et qu'il est important qu'une surveillance cohérente soit assurée en coopération avec les autorités de réglementation.

Le **Taipei chinois** explique que les paiements sans espèces connaissent une croissance rapide et que des acteurs internationaux entrent sur le marché et intensifient le jeu de la concurrence. Une enquête a démontré que Google Pay et Samsung Pay ne violaient pas les règles, leurs technologies étant accessibles et non discriminatoires. Apple Pay, en revanche, empêchait ses concurrents d'accéder à la NFC. Toutefois, l'autorité a considéré que la part de marché d'Apple était insuffisante pour que la concurrence en pâtisse et que d'autres méthodes de paiement – par exemple le paiement par code QR – étaient amplement disponibles et étaient prisées. Le paiement par code QR est devenu la méthode de paiement la plus utilisée ; il est très accessible et permet de bénéficier de programmes de fidélité.

Le **Japon** présente les difficultés auxquelles se heurtent les prestataires de services de paiement par code pour accéder aux systèmes centraux des banques. L'absence de spécifications normalisées des API a conduit à une dépendance à l'égard du système CAFIS (*Credit and Finance Information Switching*), qui n'a pas revu ses tarifs depuis plus de dix ans. L'autorité japonaise a recommandé une baisse de ces tarifs, qui a été appliquée, réduisant les coûts de transaction et favorisant la diffusion du paiement mobile.

Le débat thématique a été axé sur l'interaction entre innovation et pouvoir de marché dans le secteur des paiements mobiles. Les intervenants et les représentants des pays ont souligné à plusieurs reprises que la transformation numérique est à double tranchant : les nouvelles technologies et les nouveaux entrants peuvent stimuler la concurrence et favoriser l'inclusion financière, mais ils risquent aussi de conduire à la consolidation de nouvelles formes de pouvoir de marché, en particulier lorsque de grands acteurs établis ou les géants des technologies exploitent les effets de réseau et les avantages liés aux données. L'importance de cadres réglementaires ménageant un juste équilibre entre innovation et contestabilité a également constitué un thème récurrent des discussions. Plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité de faire preuve d'anticipation en matière de contrôle des fusions, d'examiner les partenariats et de concevoir des infrastructures ouvertes et interopérables pour empêcher le basculement du marché et les pratiques d'exclusion.

Le rôle des banques centrales et des infrastructures publiques a également été amplement examiné, avec présentation d'exemples montrant que les systèmes de paiement rapide gérés par le secteur public sont généralement davantage adoptés et favorisent la concurrence de façon plus efficiente que des solutions équivalentes gérées par le secteur privé. Les systèmes Pix, au Brésil, et SINPE Móvil, au Costa Rica, ont été présentés comme des exemples couronnés de succès parce qu'ils ont l'un et l'autre été adoptés rapidement et ont amélioré l'inclusion financière tout en réduisant l'utilisation des espèces, une réussite qui a été imputée à des coûts de transaction bas, à la disponibilité immédiate des fonds et à un accès ouvert.

La banque ouverte et la portabilité des données ont également été présentées comme constituant des pistes prometteuses pour stimuler le jeu de la concurrence. En permettant aux utilisateurs de conserver la maîtrise de leurs données et de changer plus facilement de fournisseur, les initiatives de banque ouverte peuvent limiter le risque de verrouillage et engendrer des règles du jeu plus équitables. Les intervenants ont cependant alerté sur l'importance du contexte et la nécessité de bien choisir son moment : imposer une obligation d'interopérabilité ou de partage trop tôt risque d'étouffer l'innovation, mais agir trop tardivement risque de permettre un basculement du marché difficile à corriger par la suite.

La table ronde a insisté sur la nécessité que les autorités de la concurrence fassent preuve d'anticipation et coopèrent en matière de formulation et d'application de la réglementation. Les paiements mobiles se trouvent au carrefour de multiples champs de la réglementation, et cette complexité exige une coordination entre les autorités de la concurrence, les autorités de surveillance financière, les organismes chargés de la protection des données et les autorités de régulation du numérique. Les intervenants ont plaidé en faveur de discussions transversales à différents champs de l'action publique et d'une collaboration multidisciplinaire afin d'appréhender toutes les facettes des défis engendrés par la transformation numérique.

La complémentarité des interventions visant à faire respecter le droit de la concurrence et de la promotion de la concurrence a été soulignée. Alors que l'application du droit est nécessaire face aux pratiques d'exclusion, aux défaillances du marché et dans le domaine des fusions, les actions de promotion peuvent aider à concevoir des cadres réglementaires garantissant la contestabilité. Les exemples présentés par l'Italie, le Kenya et les Philippines illustrent la diversité des approches et des difficultés rencontrées par les autorités de la concurrence du monde entier, ainsi que la nécessité d'adapter les solutions au contexte.

La protection des consommateurs est apparue comme une préoccupation centrale, les intervenants ayant mis l'accent sur la nécessité de protéger les droits des consommateurs, de garantir la transparence et d'empêcher les pratiques déloyales. La transformation numérique rapide que connaît le secteur des paiements est porteuse d'avantages et de risques, dont le risque de diminution du choix des consommateurs, de pratiques commerciales agressives et de problèmes en matière de protection de la confidentialité des données. Les autorités de la concurrence ont été exhortées à faire preuve de vigilance et d'anticipation face à ces risques.

La séance s'est achevée par les observations finales des intervenants. Jon Frost a insisté sur l'importance de la collaboration internationale entre autorités et banques centrales. Rune Garborg a préconisé de continuer à soutenir les innovations qui réduisent les coûts et de veiller à l'équité des règles du jeu entre les grands acteurs et les autres, saluant le travail de la Commission européenne. Iota Nassr a rappelé l'intérêt de la collaboration entre autorités et de la coopération transfrontalière face à un environnement aussi complexe et interconnecté que la finance numérique.

Le Président a levé la séance après avoir remercié les intervenants et le Secrétariat. Jugeant les résultats du sondage final encourageants, il a appelé de ses vœux une poursuite des avancées dans l'action en faveur de la concurrence et de l'innovation dans le secteur des services de paiement mobile.